

## Basses manoeuvres au ministère de la justice, entre vols d'organes et franc-maçons



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 14 février 2023

Source [Le Salon Beige] : [Valeurs Actuelles](#) dévoile dans une enquête accablante et surréaliste le drame subi par Frédérique Martin-Plé, substitute du procureur à Bordeaux, qui dénonce le harcèlement moral, les représsailles et les abus de pouvoir commis contre elle par sa hiérarchie depuis des années.

Avocate, Frédérique Martin-Plé suscite des jalousies dans le petit monde judiciaire local, bourgeois et franc-maçon. Des confrères, soutenus par le bâtonnier, tentent de l'évincer.

Elle poursuit l'hôpital de la ville pour homicide involontaire par imprudence après la mort de son bébé laissé sans surveillance en 2009. Devenue magistrate, Mme Martin-Plé fait condamner l'établissement en 2015, puis en appel en 2016. Ajoutant à l'horreur, elle et son mari découvrent que les organes de leur fille ont été prélevés (certains ont disparu) sans leur autorisation. L'autorité judiciaire fait tout pour étouffer l'affaire. En 2017, un blâme lui est infligé sur avis du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) pour avoir « *mis en cause* » le procureur de Saintes dans la gestion du décès de sa fille.

Olivier Le Mailloux, avocat au barreau, membre du conseil de l'ordre et franc-maçon (grade de "prince Rose-Croix") la met gravement en cause. Elle alerte sa hiérarchie et dépose plainte le 7 décembre 2019 pour diffamation, menace et appels malveillants. Mais le procureur général ignore sa situation puis rédige contre elle, seul et dans son dos, un rapport à charge de 14 pages, transmis à la direction des services judiciaires (DSJ) du ministère, sans jamais l'avoir entendue.

Le 27 avril 2021, le garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti saisit l'inspection générale de la Justice contre la substitute, qui est enfin entendue, vingt-deux mois après son premier signalement. L'enquête est menée à charge. Le 24 janvier 2022, elle est renvoyée devant le CSM par saisine du ministre. Elle est placée en arrêt durant trois mois, période choisie par sa hiérarchie pour inspecter son service, la contraignant à travailler plus de soixante-dix heures par semaine et aggravant ainsi son état de stress peu après la naissance de sa seconde fille. La convocation par le procureur général en vue d'un avertissement, à laquelle la substitute en congé maladie ne peut se rendre, finit de l'achever.

En congé longue maladie pour burn-out depuis le 5 mars 2022, la substitute, effondrée moralement et physiquement, a fait une déclaration de maladie professionnelle. La DSJ a rejeté ses trois demandes de protection fonctionnelle et refusé toute médiation. Le CSM a diligenté une "expertise psychiatrique", déclinée par la magistrate.

L'obstination de l'administration est d'autant plus frappante que Mme Martin-Plé est irréprochable professionnellement et ses notations "excellentes". Le 15 décembre, la magistrate reçoit une convocation pour ouverture d'une information judiciaire devant le juge d'instruction de Saintes.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

14/02/2023 01:00